

ALLER AU-DELÀ DE LA COMPLAISANCE :

Les défis (et les opportunités) de la justice reproductive au Canada

RÉSUMÉ



LEAF
FAEJ



Copyright © 2022 Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes (FAEJ)

Publié par
Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes (FAEJ)
180 Dundas Street West, bureau 1420
Toronto, Ontario, Canada M5G 1C7
www.leaf.ca/fr

Le FAEJ est une organisation caritative nationale qui œuvre pour que la loi garantisse l'égalité réelle pour les femmes, les filles, les personnes trans et les personnes non-binaires.

Cette publication fait partie du **Projet de justice reproductive** du FAEJ. Ce projet cherche à promouvoir la justice reproductive au Canada au moyen de la promotion de la réforme du droit aux niveaux provinciaux et territoriaux.

Notamment, le FAEJ reconnaît que les femmes Autochtones, Noires et racisées de même que les personnes trans, ont depuis longtemps mené la lutte pour la justice reproductive. Sans cette défense fondamentale et en continu des droits par les communautés les plus touchées par l'injustice reproductive, nous ne pourrions faire ce travail. Vous pouvez vous renseigner sur les antécédents et les développements de la justice reproductive **ici** (en anglais seulement).

Kat Owens a préparé ce rapport. Nous remercions particulièrement Jen Gammad pour la révision et la conception; Winnie Zhang pour la conception graphique; et Kendra Barlow, Maitland Shaheen, Kienna Shkopich-Hunter et Yasaman Mohaddes Khorassani pour le soutien du projet. Nous remercions également les nombreuses personnes et les nombreux organismes présentés à l'annexe A du rapport complet d'avoir façonné notre compréhension du contexte de la justice reproductive au Canada.

Le Projet de justice reproductive est soutenu par Femmes et Égalité des genres Canada.



RÉSUMÉ

La justice reproductive signifie que chaque personne :

- 1 Peut décider elle-même si elle aura des enfants ou non
- 2 Peut accéder à des services de santé sexuelle et reproductive, comme :
 - » La contraception
 - » L'avortement
 - » Les techniques de procréation médicalement assistée
 - » L'éducation sexuelle
 - » Les soins appropriés durant la grossesse, durant l'accouchement et après l'accouchement
 - » La prévention, le diagnostic et le traitement des maladies transmissibles sexuellement (MTS)
- 3 Peut élever ses enfants dans des milieux sûrs et sains
- 4 A le soutien et les ressources nécessaires pour élever ses enfants en toute dignité

Dans ce rapport, le FAEJ identifie les obstacles à la justice reproductive au Canada, de même que les aspects de la loi et des politiques qui doivent faire l'objet d'une réforme afin de mieux atteindre la justice reproductive. Il fera progresser le Projet de justice reproductive du FAEJ et offrira une base solide sur laquelle les sections du FAEJ pourront s'appuyer afin de plaider pour une réforme importante du droit et des politiques aux niveaux provinciaux et territoriaux. Ce faisant, nous nous approcherons de plus en plus de la justice reproductive au Canada.



A: L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET AUX SERVICES EN MATIÈRE DE SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

L'accès à l'éducation et aux services en matière de santé sexuelle et reproductive est crucial afin de garantir que les femmes, les filles, les personnes trans et les personnes non-binaires puissent décider elles-mêmes si elles auront des enfants ou non. Cependant, au Canada, il existe de nombreux obstacles à l'accès à l'éducation et aux services en matière de santé sexuelle et reproductive.

i. L'accès à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive

Malgré l'importance de l'éducation en matière de santé sexuelle, la qualité et le contenu des programmes à l'échelle nationale, et même au sein de provinces et de territoires individuels. Du soutien externe, comme des éducateurs en santé ou du personnel infirmier, peut combler les lacunes, pourvu que la capacité et le contrôle de la qualité soient suffisants. Une stratégie nationale sur l'éducation sexuelle peut aussi aider à promouvoir une éducation de meilleure qualité partout au Canada.

ii. L'accès aux services de santé sexuelle et reproductive

L'accès aux services de santé sexuelle et reproductive en général est inégal au Canada. Beaucoup de gens n'ont pas accès à des soins de santé de base. Les médecins ont des incitatifs qui les poussent à voir autant de patients que possible plutôt que de fournir des soins complets. Les services de santé sexuelle et reproductive ne reçoivent pas assez d'investissement du gouvernement. Même dans les domaines recevant assez de financement, les politiques ou d'autres choix peuvent tout de même donner lieu à des soins inadéquats.

Le sexisme, le racisme anti-Autochtones (et, en particulier, le racisme anti-Noirs), la transphobie, le capacitisme et la grossophobie/la discrimination basée sur la taille sont des facteurs qui façonnent l'accès des femmes, des filles et des personnes trans et non-binaires aux soins dont elles ont besoin. Les femmes et les personnes trans et non-binaires qui sont criminalisées ou à risque de l'être sont confrontées à des obstacles considérables lorsqu'elles tentent d'accéder aux services de santé reproductive.

iii. L'accès à la contraception

Les personnes qui n'ont pas d'assurance doivent souvent déboursier pour leurs contraceptifs. Les contraceptifs exigent une ordonnance, et les diverses réglementations régissant les personnes qui peuvent les prescrire font en sorte que le degré d'accès à la contraception varie selon la province ou le territoire.

iv. L'accès à l'avortement

Il y a cinq obstacles principaux à l'accès à l'avortement au Canada. Premièrement, les personnes pouvant pratiquer l'avortement sont concentrées dans les zones urbaines, ce qui exige un long déplacement pour la population située en dehors de ces villes. Deuxièmement, la capacité professionnelle ou la volonté de pratiquer l'avortement est souvent insuffisante. Troisièmement, se faire avorter peut être très coûteux. Quatrièmement, les gouvernements n'offrent pas assez de financement pour la prestation ou l'expansion des services d'avortement ailleurs que dans les hôpitaux. Finalement, il existe un manque d'information, voire de la désinformation, au sujet de l'avortement. L'accès pourrait être amélioré en créant des lois donnant lieu à des « zones bulles », ainsi qu'en facilitant l'accès à l'avortement médicamenteux.

v. L'accès à la préservation de la fertilité

Lorsqu'il s'agit d'accéder aux services de préservation de la fertilité, les personnes cherchant à préserver leur matériel génétique peuvent déboursier des sommes considérables qui ne sont pas couvertes par l'assurance-maladie. Cela est particulièrement pertinent pour les personnes trans désirant entamer un traitement hormonal substitutif (THS). De plus, le système médical ne fournit pas des renseignements adéquats aux personnes trans désirant fonder une famille, notamment au sujet des options qui s'offrent à elles pour préserver leur matériel génétique avant d'entamer le THS.

vi. L'accès aux traitements de fertilité

Le coût est un obstacle important à l'accès aux traitements de fertilité. Les femmes et les personnes trans et non-binaires doivent déboursier des sommes différentes selon l'endroit où elles vivent. Un manque de soutien financier ou de soutien en général fait en sorte d'empêcher beaucoup de gens d'accéder aux traitements de fertilité.

vii. Soutien à l'accouchement

Les personnes Autochtones enceintes n'ont pas assez de soutien à l'accouchement. En raison d'un manque d'infrastructure et de fournisseurs de soins de santé et d'un manque de financement, les personnes Autochtones enceintes sont souvent incapables d'accoucher dans leurs propres communautés. En contexte hospitalier, les femmes Autochtones sont confrontées à des obstacles, notamment des soins qui ne respectent pas leurs différences culturelles. Des efforts supplémentaires doivent être fournis afin d'augmenter le nombre de sages-femmes Autochtones et la portée de leur rôle au sein de la communauté.

viii. L'accès aux services de maternité de substitution et les répercussions vécues par les mères porteuses et les parents de substitution

La possibilité d'accéder aux services de maternité de substitution peut faciliter l'accès à la justice pour les parents d'accueil qui, pour plusieurs raisons, désirent la maternité de substitution pour avoir un enfant. La réglementation des services de maternité de substitution doit aussi favoriser, protéger et respecter les droits des mères porteuses et parents de substitution. Dans le contexte actuel, les parents de substitution portent le « fardeau éthique » de la maternité de substitution, car ils doivent agir de manière altruiste alors que les autres en retirent un avantage financier. Ces parents font face à des difficultés à se faire rembourser les frais engagés après la fin d'un contrat de maternité de substitution ainsi qu'à un manque de soutien social et de soutien en santé mentale.

B: L'ACCÈS AU SOUTIEN ET AUX RESSOURCES NÉCESSAIRES AFIN D'ÉLEVER DES ENFANTS AVEC DIGNITÉ

L'accès au soutien et aux ressources nécessaires afin d'élever des enfants avec dignité permet aux femmes et aux personnes trans et non-binaires de choisir d'avoir des enfants si elles le désirent. Cela leur permet aussi d'élever leurs enfants dans des environnements sûrs et sains. Un grand nombre d'enjeux et de systèmes déterminent la capacité d'une personne d'avoir et d'élever des enfants et présentent différents obstacles et occasions de changement.

i. Obtenir la reconnaissance légale du lien parental

Les règles et processus de reconnaissance légale du lien parental varient selon la province ou le territoire. Certaines provinces ne reconnaissent que deux parents, tandis que d'autres reconnaissent jusqu'à quatre parents. Lorsqu'un enfant naît d'une maternité de substitution, les règles d'octroi des droits parentaux aux parents d'accueil peuvent leur imposer des frais.

ii. L'accès aux congés payés

L'accès aux congés payés est loin d'être équitable. Les travailleur·euse·s plus jeunes, à temps partiel et dont les heures sont réduites ont de la difficulté à remplir les critères d'admissibilité aux prestations de maternité et parentales de l'assurance-emploi. Les travailleur·euse·s à revenu faible reçoivent des prestations moins élevées que les travailleur·euse·s à revenu élevé. Pour les personnes trans, la discrimination en matière d'emploi fait en sorte qu'elles sont moins susceptibles de participer à l'économie formelle et d'avoir accès à des avantages sociaux complémentaires offerts par leur employeur. Les personnes dont la grossesse prend fin et celles qui se font avorter n'ont pas accès à des congés payés liés de manière spécifique à cette perte.



iii. Les interventions des organismes de protection de la jeunesse

De multiples facteurs structurels mènent à un niveau plus élevé d'interventions des organismes de protection de la jeunesse auprès des familles Noires et Autochtones. Les taux élevés d'enfants Autochtones placés dans des institutions ne peuvent être séparés des politiques coloniales actuelles et passées du Canada, y compris le système de pensionnats, la rafle des années 1960 et le manque constant de financement. Les politiques fondées sur le racisme anti-Noirs façonnent les pratiques institutionnelles régionales et créent à leur tour le contexte dans lequel les politiques de protection de la jeunesse sont appliquées envers les familles Noires.

La peur d'interventions des organismes de protection de la jeunesse définit les décisions des femmes et des personnes trans et non-binaires d'avoir des enfants, ainsi que les soins de santé qui leur sont offerts. Il se peut que les personnes faisant l'objet d'interventions des organismes de la protection de la jeunesse n'obtiennent pas le soutien dont elles ont besoin pour fonder une famille et élever leurs enfants avec dignité, si c'est ce qu'elles désirent. De plus, lorsqu'un enfant pris en charge devient « trop âgé » pour le système, habituellement à 18 ou 19 ans, tout soutien dont cet enfant bénéficiait prend fin. Les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'un soutien significatif jusqu'à l'âge d'au moins 25 ans.

iv. L'obtention d'un emploi et de revenus

Les femmes et les personnes trans et non-binaires sont confrontées à des obstacles à l'obtention d'un emploi stable et bien payé. Les femmes et les personnes trans et non-binaires à faible revenu prodiguent de manière disproportionnée des soins non payés, ce qui réduit leur capacité de participer au marché du travail salarié. Cela est particulièrement le cas des personnes Noires, Autochtones, racisées, en situation de handicap ou immigrantes. Les personnes trans sont aussi confrontées à un niveau considérable de discrimination en milieu de travail et lors de leur recherche d'emploi.

Et lorsque les femmes et les personnes trans et non-binaires se trouvent un emploi, elles sont peut-être moins bien payées que les hommes, même si elles effectuent un travail de valeur égale. Malgré le manque d'équité salariale au Canada, ce ne sont pas toutes les provinces et les territoires qui ont des lois pour la protéger et la promouvoir. Le fait que la législation sur l'équité salariale met l'accent uniquement sur la discrimination basée sur le sexe masque les répercussions salariales de systèmes d'oppression entrecroisés. Élargir la portée de la législation sur l'équité salariale et adopter des lois en matière de transparence salariale pourrait aider à promouvoir l'équité salariale.

v. L'accès au logement

Avoir accès à un logement adéquat et abordable est un besoin clé pour pouvoir fonder une famille et élever des enfants. Ce n'est pas la réalité dans plusieurs endroits au Canada, particulièrement dans le Nord. Les communautés des Territoires du Nord-Ouest, par exemple, vivent dans de mauvaises conditions dans des endroits surpeuplés qui manquent de logements abordables.

vi. L'accès aux services de garde d'enfants

L'accès à un service de garde d'enfants abordable définit les décisions de planification familiale des femmes et des personnes trans et non-binaires, en particulier celles qui sont marginalisées. Le coût élevé et la concentration des services de garde d'enfants dans les centres urbains rendent l'accès difficile aux parents Autochtones et racisé·e·s, aux personnes en situation de handicap, aux familles pauvres et aux mères monoparentales. Il est essentiel, lors de l'expansion de l'accès aux services de garde d'enfants, de s'assurer que les travailleurs de ces services soient rémunérés de manière appropriée pour leur travail.

vii. La criminalisation et l'incarcération

L'incarcération sépare les parents de leurs enfants, ce qui laisse des séquelles durables dans les relations. Lorsqu'une personne est remise en liberté, elle peut être confrontée à des obstacles lorsqu'elle tente de répondre à ses besoins fondamentaux, entre autres la nourriture, le transport, les vêtements, le logement et l'accès à l'emploi.